

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-413 du 7 Décembre 1994

Chargeant Monsieur Désiré VIEYRA,
Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de la
Défense Nationale de l'Intérim de
Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Minis-
tre de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Administration Territoriale pour
compter du 07 Décembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1994 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T E :

Article .- Pour compter du 07 Décembre 1994, Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale pendant l'absence de Monsieur Antoine Alabi GBEGAN.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Décembre 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MISAT-MEPR-DN 6 AUTRES
MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-